



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Programme FEDER / FSE+

2021-2027

Nouvelle-Aquitaine

Transition énergétique & écologique

Objectif spécifique 2.2

Promouvoir les énergies renouvelables







europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Présentation de l'Objectif spécifique

> Alors que la part des importations représente 90 % de l'énergie primaire consommée en 2018. L'uranium enrichi et les produits pétroliers raffinés équivalent, à eux seuls, à plus de 79 % des ressources primaires d'énergie consommées sur le territoire régional. Il s'agit en s'appuyant sur le potentiel de la Région Nouvelle-Aquitaine, de développer principalement la production de chaleur renouvelable et de gaz vert.

 Typologie d'actions	 Critères de sélection	 Critères de gestion	 OCS
<p>> Investissement pour la production de chaleur et de froid renouvelable et dans la création, extension et rénovation des réseaux de chaleur et de froid alimentés par une énergie d'origine renouvelables ou de récupération dont le taux de rentabilité interne ou le prix du MWh renouvelable ne permet pas d'assurer son financement.</p>	<p>Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 €</p>		<p>Pas d'OCS</p>
<p>> Investissement pour la production de gaz renouvelable par méthanisation à partir de déchets de biomasses, les cultures agricoles dédiées devront être justifiées et ne pourront excéder 15% du tonnage des intrants et pour la distribution notamment par le développement des réseaux pour l'acheminement du gaz vert ainsi que la valorisation de CO2 « fatal » notamment issu de l'épuration de biogaz.</p>			
<p>> Investissement dans la production et le raccordement d'unité de production d'électricité renouvelable en circuit court (autoconsommation collective, contrat de gré à gré...) pour favoriser la production et la consommation à l'échelon local ;</p>			
<p>> Investissements dans des solutions technologiques innovantes de production d'énergies : hydrogène renouvelable, gazéification de biomasse, power to gaz, méthanation, agrivoltaïsme, biocarburants, stockage de l'énergie, réseaux énergétiques intelligents, froid renouvelable, stockage en sous-sol de froid ou de chaud ... ;</p>			



Typologie d'actions	Critères de sélection	Critères de gestion	OCS
<p>> Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement.</p>	<p>Seuil minimum FEDER de 100 000 €</p>	<p>Pour les frais de personnel interne directs, taux minimum d'affectation du temps de travail de 10 % sur la durée totale du projet</p>	<p>Dépenses de personnel directes représentant moins de 60% du coût total = application du taux de 15% aux dépenses directes de personnel pour calculer les dépenses indirectes de l'opération (pour les opérations > 200 000€) Dépenses de personnel directes représentant plus de 60% du coût total = application du taux de 40% aux dépenses directes de personnel pour calculer tous les autres coûts de l'opération</p>

■ Bénéficiaires

> Organismes publics (collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, ...), associations, fondations, PME, grandes entreprises mandatées par un organisme public, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux publics et privés, ...

■ Indicateurs

> Indicateurs de réalisations :

- Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable à partir de sources renouvelables
- Production de biométhane injectée
- Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine nouvellement construites ou améliorées

> Indicateurs de résultat :

- Emissions estimées de gaz à effet de serre
- Totale de l'énergie renouvelable produite (dont électricité, chaleur)

■ Contacts

> ue.energie.climat@nouvelle-aquitaine.fr